

Ce document a été conçu par la Commission des jeux de hasard sur base de l'article 54 § 3.1 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

Demande d'interdiction d'accès aux casinos et salles de jeux (online et offline) et aux paris (online).

Par le biais de ce formulaire, vous pouvez nous demander une interdiction d'accès aux salles de jeux des établissements de classe I et II (online et offline) et aux paris (online). Ceci peut vous aider dans votre lutte contre l'assuétude.

Remplissez ce formulaire scrupuleusement. Veuillez joindre une copie des deux faces de votre carte d'identité et envoyez-la à la Commission des jeux de hasard avec le formulaire complété.

NOM :		
PRÉNOMS :		
RUE :	NUMÉRO :	BOÎTE :
CODE POSTAL :	COMMUNE :	
DATE DE NAISSANCE :	LIEU DE NAISSANCE :	
NUMÉRO DU REGISTRE NATIONAL :		
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :		
<input type="checkbox"/> J'autorise la CJH à utiliser mon numéro de téléphone pour me recontacter dans le cadre du traitement de mon dossier.		
EMAIL :		
<input type="checkbox"/> J'autorise la CJH à utiliser mon adresse email pour me recontacter dans le cadre du traitement de mon dossier.		
JE JOUE (cocher) :		
<input type="checkbox"/> dans les établissements de jeux réels <input type="checkbox"/> aux jeux en ligne		

Déclaration :

Je, soussigné,
 demande l'interdiction d'accès aux salles de jeux automatiques et aux casinos (online et offline) et aux paris (online).

Signature,

Date,

.....

.....

Vos données seront reprises dans une banque de données au Service public fédéral Justice afin de vous interdire l'accès aux salles de jeux de hasard de classe I et II (online et offline) et aux paris (online).

Selon la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous avez droit à la consultation, correction et radiation de ces données. Vos données personnelles ne peuvent pas être transmises aux tiers. La CJH peut garder et utiliser ces données pour le suivi de votre dossier.